Avis d'Appel d'Offres Ouvert National (AAOON) N°DNCMP/ 3./F/2018-2019 pour la fourniture et installation des équipements de la salle des réunions à l'Université du Burundi (Rectorat).

Date de publication : 13.1.23.12019

Date d'ouverture des offres : 24.1.9.4.../2019

1. Objet

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, représenté par l'Université du Burundi, « L'Acheteur », invite, par le présent Avis d'Appel d'Offres, les opérateurs économiques intéressés à présenter leurs offres sous pli fermé, pour la fourniture et installation des équipements de la salle des réunions à l'Université du Burundi (rectorat).

Financement du marché Le marché sera financé sur le Budget Général de l'Etat, Exercice 2018-2019.

2. Allotissement

Le présent marché est constitué d'un seul lot :

3. Spécification du marché

La passation du Marché sera conduite par un Avis d'Appel d'Offres National Ouvert (A.A.O.N.O) tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

Lot No	DESIGNATION	Utés	Qtés
1	Tables pour les conférenciers	рсе	2
	Table pour les auditeurs munis des prises électriques apparentes	pce	16
	Table pour projecteur	рсе	1
	Divan pour les conférenciers	рсе	4
	Chaises simples pour les auditeurs	pce	30
	Chaises avec tablettes écritoires pour les auditeurs (pour le ranger arrière)	pce	34
	Climatiseurs	рсе	2

L'ensemble des fournitures est à livrer sur une période de deux(2) mois.

4. Conditions de participation

La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales [qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement (consortium) de soumissionnaires] et possédant les capacités juridiques, techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché.



Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 161 du Code des Marchés publics.

5. Consultation et acquisition du dossier d'appel d'offres

Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu auprès de la comptabilité de l'Université du Burundi tous les jours ouvrables de 8 h00 à 15 h00 et à l'adresse suivante :

Université du Burundi

Direction Financière et du Patrimoine

B.P. 1550 Bujumbura. Tél. :22 22 92 11.

Il peut être obtenu à la même adresse contre deux bordereaux de versement de :a)25000fbu (vingt-cinq mille francs burundais) au compte n°1101/001- 04 ouvert à la BRB, au nom de l'OBR.

b) 25000 fbu (vingt-cinq mille francs burundais) au compte n°00745320107-40 ouvert à la BANCOBU au nom de l'Université du Burundi.

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

Les offres doivent être paginées, paraphées et avoir une table de matières.

Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à l'adresse suivante :

Université du Burundi

Direction Financière et du Patrimoine

B.P. 1550 Bujumbura. Tél. :22 22 92 11 en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 21 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 9.

6. Garantie bancaire de soumission et Présentation de l'offre

Une garantie de soumission suivant le modèle en annexe, doit être fournie en même temps que l'offre.

Son absence est cause de rejet pur et simple de l'offre lors de l'analyse.

Elle est fixée à 1 500 000 Fbu (Un million Cinq Cent Mille Francs Burundais).

Les offres sous plis fermés rédigées en langue française et en six exemplaires dont un original et cinq copies marquées comme tel seront remises par les soins du soumissionnaire au plus tard le. 1.21.1.21.1.2019 à 9heures précise à l'adresse suivante : Université du Burundi, Direction Financière et du Patrimoine, B.P. 1550 Bujumbura. Tél. :22 22 92.

7. Validité des offres

Les offres sont valables pendant une période de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.



8. Date limite de dépôt des offres

Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard le 3.1.../.24/2019 à 9 heures précise.

Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

9. Séance d'ouverture des offres

Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants dans la salle des réunions du rectorat le of 10.4.12019 à 9h30minutes.

Le Procès-verbal d'ouverture sera contresigné par tous les soumissionnaires présents et sera transmise au Président de la Cellule de Gestion des Marchés Publics et une copie est transmise à la DNCMP. Conformément à l'article 22 alinéa 9 du code des Marchés Publics un cadre requis par l'autorité contractante auprès de la DNCMP peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il dresse un rapport de déroulement de la séance et donne une copie à l'autorité contractante. Il ne signe pas sur le P.V d'ouverture des offres.

- Lors de l'ouverture des offres, la sous-commission désignée à cet effet doit vérifier les documents suivants :
- La présence de l'original de la caution de soumission,
- Le nombre d'exemplaires des offres exigé dans le DPAO ;
- La signature et le cachetage de la soumission par le mandataire agréé de l'entreprise ;
- La preuve de l'achat du DAO portant le numéro du DAO.

Le Président de la Sous-commission annoncera ensuite les noms des soumissionnaires, les montants des offres y compris toute variante, les rabais éventuels, les modifications et les retraits des offres.

10. Critères de qualification

Les documents exigés en matière de qualification sont détaillés dans les DPAO (Données Particulières de l'Appel d'Offres (voir clause 10 des DPAO).

11. Marge de préférence

Aucune marge de préférence ne sera octroyée aux soumissionnaires nationaux.

Fait à Bujumbura, lean 12019

LA PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS
A L'UNIVERSITE DU BURUNDO

Pr. François HAVYARIMAN

Cabinet du Recteur B.P. 1550